

## Notice explicative

### C'est quoi?

La Région Midi-Pyrénées a souhaité faciliter l'accès au sport aux lycéens et apprentis par la mise en place d'un chèque sport totalement gratuit (un seul par personne et par an) d'une valeur de :

- 20 € pour une adhésion à un club sportif comprise entre 20 € et 40 €
- 40 € pour une adhésion à un club sportif supérieure à 40 €

NB. Aucune aide pour une adhésion inférieure à 20 €

Le siège du club doit être obligatoirement implanté en Midi-Pyrénées.

### Pour qui?

Tous les **lycéens et apprentis justifiant de l'allocation de rentrée scolaire** (délivrée par les caisses d'allocations familiales), domiciliés en Midi-Pyrénées et/ou effectuant leur scolarité dans la région : lycée public ou privé sous contrat, dans une maison familiale et rurale sous contrat (MFR), dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans un centre de formation pour apprentis (CFA) ou qui sont inscrits au CNED (dans le cadre des enseignements visés ci-avant).

### Que devez-vous faire?

■ Le club doit s'affilier au dispositif. Pour cela, le club sportif doit retourner à la société CHEQUE LIRE – ADEQUATION, gestionnaire du dispositif pour le compte de la Région, deux exemplaires de la convention d'adhésion au dispositif dûment remplis (raison sociale, adresse, n° d'agrément, discipline...), tamponnés et signés accompagnés d'un justificatif du n° d'agrément ou du numéro d'affiliation à une fédération et d'un RIB (pour règlement par virement).

A réception des conventions, ADEQUATION adressera au club un exemplaire de la convention signée des 2 parties ainsi que des bordereaux de remise de chèque permettant le remboursement au club par lettre chèque ou par virement dans les 25 jours.

■ Il appartient au club affilié au dispositif :

- de compléter, signer et apposer le cachet dans la partie réservée au club dans le formulaire de demande transmis par le jeune.
- de retourner ce bulletin de demande au jeune.
- de se faire régler le coût d'adhésion en retranchant la participation régionale (Chèque Sport). Il est conseillé au club de demander un **chèque de caution** du montant de l'aide régionale qui devra être restitué par le club en échange du Chèque Sport.
- d'accepter chaque Chèque Sport remis par le jeune bénéficiaire et de se le faire rembourser auprès d'ADEQUATION.

☞ L'aide concernant les jeunes ou leurs familles, il est recommandé aux clubs de ne pas faire les demandes pour le compte des jeunes licenciés.

## Contacts Adéquation

<u>Postal</u>	<u>Téléphonique</u>
<b>ADEQUATION</b> OPERATION "CHEQUE-SPORT" REGION MIDI-PYRENEES PARC TERRES ROUGES - BP 80 078 51203 EPERNAY cedex	Numéro réservé aux clubs sportifs : <b>03.26.58.50.30</b>



RÉGION  
MIDI-PYRÉNÉES